

APPEL DE DOSSIERS PROGRAMMATION 2023-2024



**Date limite : 11 janvier 2023,
23h59**

La Bande Vidéo invite les artistes résidant au Canada ou à l'étranger et œuvrant en arts médiatiques à soumettre un projet :

- d'exposition
- de résidence à l'écran d'épingles (*l'Alpine*)
- de résidence
- de résidence-membre

Située dans la coopérative Méduse à Québec, La Bande Vidéo est un centre de création et de recherche en arts médiatiques qui participe à la culture vidéographique contemporaine. Elle offre aux artistes des outils de production et de diffusion tout en les incitant à porter une réflexion sur leur travail.

Notre centre soutient essentiellement des monobandes expérimentales et d'animation, des installations vidéo, des projets en réalité virtuelle et des projets d'animation impliquant *l'Alpine*, notre écran d'épingles nouvelle génération nouvellement acquis. Notre galerie demeure exclusivement dédiée aux arts médiatiques et plus précisément à l'installation vidéo.

EXPOSITION

Seuls les projets d'installation vidéo seront soumis au jury.

La Bande Vidéo fournit :

- Un cachet d'exposition, en plus d'un soutien technique au montage ;
- Un hébergement à l'artiste pendant une partie du montage de l'exposition et le soir du vernissage.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un

dossier dans cette catégorie.

Les projets nécessitant la technologie en réalité virtuelle et la vidéo 360 sont acceptés.

RÉSIDENCE D'ANIMATION À L'ÉCRAN D'ÉPINGLES

Dans le cadre de son programme de résidence d'animation à l'écran d'épingles, La Bande Vidéo offre libre accès à ses studios de production et à [l'Alpine](#) pour une période pouvant aller **jusqu'à huit semaines** (pour un·e artiste de l'étranger ou de l'extérieur de Québec) ou **jusqu'à douze semaines** (pour un·e artiste de Québec). Seront mis à disposition de l'artiste tout l'équipement nécessaire et un espace de production.

La durée exacte de la résidence est à convenir au préalable avec l'artiste.

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un hébergement pour la durée du séjour (si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre) ;
- Une partie des frais de transport (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Un support technique et artistique journalier.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

RÉSIDENCE

La Bande Vidéo invite les artistes d'ici et de l'étranger à soumettre un projet de résidence d'**une durée de deux à quatre semaines**.

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un hébergement pour la durée du séjour (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;

- Une partie des frais de transport (si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre) ;
- Un support technique et artistique journalier.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

RÉSIDENCE-MEMBRE

La Bande Vidéo invite les membres du centre à soumettre un projet de résidence d'**une durée de deux semaines**. Postuler à cet appel permet à nos membres d'avoir un accès privilégié à notre programmation régulière.

Pour soumettre un dossier dans cette catégorie, il est nécessaire que la cotisation du membre soit en règle (payée au plus tard le 5 décembre 2022).

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un hébergement pour la durée du séjour (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Une partie des frais de transport (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Un support technique et artistique journalier.

DÉPÔT D'UN DOSSIER

Chaque dossier doit contenir :

- Un fichier PDF comprenant :
 - une courte biographie (entre 100 et 150 mots) ;
 - un curriculum vitae ;
 - un bref résumé du projet (entre 100 et 150 mots) ;
 - une description détaillée du projet ;
 - et un devis technique, s'il y a lieu.
- Si possible, visuel du projet déposé :

- photos (JPEG, haute résolution) ;
 - et/ou vidéos (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur web).
- 10 à 15 documents visuels des œuvres précédentes de l'artiste :
 - photos (JPEG) ;
 - et/ou vidéos (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur web).
 - Tout autre document pertinent.

IMPORTANT :

Vous devez vous assurer que les liens web soient fonctionnels et qu'ils demeurent actifs jusqu'en avril 2023.

Veillez mentionner le programme pour lequel vous désirez postuler (exposition, résidence, résidence d'animation à l'écran d'épingles, résidence-membre).

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les exigences demandées seront refusés.

Date limite de réception des dossiers : 11 janvier 2023, 23h59.

Les dossiers reçus après cette date ne seront pas retenus.

Les dossiers doivent être déposés par courriel :

info@labandevideo.com

Objet : **Dossiers 2023-2024**

Les dossiers envoyés par la poste ne seront pas retenus.

Nous acceptons les dossiers envoyés par *WeTransfer*.

Les projets retenus seront inscrits à la programmation 2023-2024 de La Bande Vidéo. Suite à l'appel de projets, la programmation annuelle est réalisée par un comité de sélection formé d'artistes et de commissaires professionnels.

Les résultats seront transmis aux artistes sélectionnés au plus tard en avril 2023.

Pour plus d'informations :

info@labandevideo.com